

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 01-280-66**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, le règlement suivant :

**01-280-66** Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de remplacer l'usage « maison de retraite » par l'usage « habitation avec services de soins de santé » et en interdire la conversion en un usage commercial ou un autre usage résidentiel privé (dossier 1228678011)

Ce règlement n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation du directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 20 décembre 2022.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 décembre 2022 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante:

<https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 12 janvier 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire